



La période que nous vivons montre à quel point **les agent-e-s des collectivités territoriales sont indispensables pour répondre aux besoins de la population**. Le dévouement des agent-e-s pour assurer la continuité de service pendant cette période a permis d'amortir les premiers effets de cette crise.

Pour quelles reconnaissances ???

Nous subissons :

- Le gel du point d'indice (perte de 18% de pouvoir d'achat depuis 2010)
- L'intensification du travail et l'incapacité de le réaliser correctement par manque de temps provoquant de la souffrance au travail

Et si nous continuons de nous laisser faire !!

Nous subissons :

- **Le gel du point d'indice est prévu de perdurer en 2021 et 2022**
- **Nous allons travailler 2 jours gratuitement** de plus à partir du 1^{er} janvier 2022.
(Nous travaillons déjà gratuitement le lundi de pentecôte depuis 2005 pour la journée de solidarité avec les anciens alors que la COVID-19 a démontré que la situation ne s'est pas améliorée dans les EHPAD).
- **La disparition du CHSCT**
- Des **restrictions au droit de grève** dans certains services pour commencer (déchets, enfances, petites enfances, restaurations).
- La réduction des jours enfants malades
- La disparition du conseil de discipline de recours et bien d'autres encore

Et si nous décidons de ne plus nous laisser faire ??

Avec la CGT nous exigeons les 10%:

- 10 % d'augmentation du point d'indice
- 10 % d'augmentation des effectifs
- 10 % de réduction du temps de travail pour aller vers les 32 heures

Afin de permettre :

- L'augmentation du pouvoir d'achats
- L'amélioration du service rendu aux usagers
- L'amélioration des conditions de travail des agent-e-s
- La création d'emploi et la réduction du chômage de masse
- L'augmentation du temps libre

C'est décidé, en 2021 je rejoins la CGT et j'exige les 10%!